

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1<sup>e</sup> Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce le 13 avril 2015 à 19h00.

Sont présents : Monsieur le maire Eric Lachance

Messieurs les conseillers Christian Bégin, Claude Deblois, Germain Fortin, Claude Lachance, Alain Nadeau, et Rémi Tanguay.

Sont également présents:

Pierre-Alain Pelchat, directeur général et secrétaire-trésorier et Pierre Aubé directeur des travaux publics.

Monsieur le maire Eric Lachance constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée ouverte.

2015-84 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

2015-85 **Approbation des procès-verbaux**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux du mois de mars 2015 tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité

2015-86 **Courier**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin

il est résolu d'approuver le bordereau de correspondance no. 2015-04.

Adopté à l'unanimité

2015-87

**Abandon projet de remplacement des lampes de rue**

Considérant le projet d'accord à intervenir entre le Ministre des Ressources naturelles du Canada et la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce lequel vise notamment le remplacement des lampes de rue actuelles par un système intelligent pour l'éclairage de rue au DEL;

Considérant que des modifications apportées à ce projet en cours de route ont fait en sorte que l'apport financier de la Municipalité au projet devenait trop important pour cette dernière;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

il est résolu d'informer le Ministre des Ressources naturelles du Canada que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce se voit dans l'obligation d'abandonner le projet d'accord de contribution dont il est question au préambule de la présente résolution et ceci en raison du montant trop élevé de la contribution financière de la Municipalité à l'égard dudit projet.

Adopté à l'unanimité

2015-88

**Demande de prise en charge de la 8<sup>e</sup> Ave Sud**

Considérant que depuis un certain temps, des propriétaires adjacents à la rue privée identifiée comme étant la 8<sup>e</sup> Ave Sud demandent à la Municipalité qu'elle prenne cette voie de circulation à sa charge et qu'elle en fasse l'entretien comme elle le fait pour ses rues publiques;

Considérant que l'infrastructure actuelle de ce chemin devrait être pratiquement tout refaite;

Considérant que depuis plusieurs années les promoteurs intéressés à développer de nouvelles rues à St-Gédéon sont soumis à des règles particulières notamment en matière de travaux de voirie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Deblois,

et il est unanimement résolu de demander par la présente aux propriétaires de ladite rue privée dont il est question au préambule, de bien vouloir signifier à la municipalité leurs intentions quant à l'entretien de cette rue ;

Il est également résolu de faire parvenir aux propriétaires en question une copie du plus récent règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux en vigueur dans cette municipalité.

Adopté à l'unanimité

2015-89 **Offre de service de la Municipalité de Saint-Benoît**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

il est résolu d'accepter dans son ensemble le projet d'entente relatif à la gestion de l'eau à intervenir entre la Municipalité de Saint-Benoît-Labre et la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, en y apportant toutefois une précision, à savoir qu'idéalement cette entente devrait prendre effet à compter du 21 septembre 2015 et se terminerait le 31 décembre 2015 à moins d'un avis contraire donné au moins 30 jours avant l'expiration du terme initial de l'une au l'autre des parties. Par la suite l'entente pourrait se renouveler année par année.

Adopté à l'unanimité

2015-90 **Mandat pour l'engagement d'un agent valideur**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay,

il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce soit autorisé à retenir, si requis par la loi, les services de M. Stéphane Mimault, technicien en assainissement des eaux, à titre d'agent valideur dans le système SOMAE, le tout selon son offre de service transmis par M. Éric Paquet de la MRC de Beauce-Sartigan le 7 avril 2015 et qui fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2015-91

**Demande pour fermer la 1<sup>e</sup> Avenue Sud - Symposium**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

il est résolu d'accepter qu'une partie de la 1<sup>ère</sup> Avenue Sud (de l'entrée de l'aréna jusqu'à la 4<sup>ième</sup> Rue Sud) soit fermée à la circulation le 31 mai prochain et ce pour les fins de la tenue d'activités organisées dans le cadre du Symposium et exposition de St-Gédéon.

Adopté à l'unanimité

2015-92

**Nomination d'un fonctionnaire désigné pour les cours d'eau**

**Attendu** qu'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les Compétences municipales, qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec, pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

**Attendu** que la MRC Beauce-Sartigan a adopté une Politique de gestion des cours d'eau le 31 janvier 2007;

**Attendu** que la MRC Beauce-Sartigan a adopté le règlement 2014-85 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC le 26 novembre 2014;

**Attendu** les ententes conclues entre la MRC et la municipalité sur ces deux documents;

**Attendu** que la municipalité doit nommer une personne désignée;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyé par monsieur le conseiller Claude Deblois,

Et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce nomme monsieur Pierre Aubé pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau en conformité avec la Politique de gestion des cours d'eau et le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Beauce-Sartigan .

Adopté à l'unanimité

2015-93

**Demande de prolongement aqueduc / égout - Rue de l'Église**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

il est résolu que pour faire suite à une demande en lien avec la possibilité de prolonger les services d'aqueduc et d'égout publics à la hauteur de l'immeuble sis au 390 de la rue de l'Église, d'informer le demandeur que la Municipalité n'envisage pas pour l'instant de prolonger lesdites services publics, étant donné notamment que la pente des terrains dans ce secteur est en sens inverse et que cela obligerait l'installation d'une station de pompage pour l'égout sanitaire ce qui engendrait des coûts trop importants.

Adopté à l'unanimité

2015-94 **Achat de rue - développement G. Boulanger**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

il est résolu :

1° Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce soit et elle est autorisée à acquérir gratuitement de la compagnie 9144-9207 QUÉBEC INC les terrains portant les numéros de cadastre 4 968 125 et 5 279 144, le tout étant pour fin de rue;

2° Que les honoraires et déboursés légaux relatifs à la préparation et l'exécution de l'acte notarié soient à la charge de la Municipalité;

3° Que Me Andrée Rancourt, notaire, soit désignée pour agir à titre de notaire instrumentant dans ce dossier;

4° Que monsieur le maire Eric Lachance et le directeur général / secrétaire-trésorier Pierre-Alain Pelchat soient et ils sont autorisés à signer, pour et au nom de cette municipalité, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2015-95 **Vente de l'ancienne hôtel de ville et l'ancienne caserne**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

il est résolu :

1° d'accepter le principe de vendre l'ancienne hôtel de ville et l'ancienne caserne;

2° de mandater un arpenteur-géomètre afin de déterminer les superficies de terrain qui seraient requises pour chacun des deux immeubles;

3° de vérifier auprès du Groupe Canam s'il y a un intérêt de leur part à se porter acquéreur de l'ancienne caserne.

Adopté à l'unanimité

2015-96 **Travaux à faire sur la boîte du camion 10 roues**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

il est résolu d'autoriser une dépense de 4 900\$ avant taxes, pour repeindre et grenailer la boîte du camion 10 roues, ce travail étant réalisé par l'entreprise Al-Peintre inc conformément à la soumission présentée par cette dernière portant le numéro 284, laquelle fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduite.

Adopté à l'unanimité

2015-97 **Demande pour crédit taxe d'eau**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

il est résolu d'accorder un crédit aux propriétaires suivants suite aux erreurs de lecture de certains compteurs d'eau :

|  |          |
|--|----------|
| - Claude Poulin (6 <sup>e</sup> Rue Sud) :                 | 157,25\$ |
| - Carole Lachance (172 et 176 1 <sup>e</sup> Avenue Nord): | 192.09\$ |
| ( 3 <sup>e</sup> Ave Nord) :                               | 310.23\$ |

|  |          |
|--|----------|
| -Nathalie Lachance (174, 1 <sup>e</sup> Ave Sud) : | 619.65\$ |
|--|----------|

|                                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| Jérôme Mercier et Josée Cliche : | 168.304 (eau)      |
|                                  | 45\$ (égout comm.) |

Adopté à l'unanimité

2015-98 **Abandon contrat route 204 en hiver**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin,

il est résolu d'aviser le ministère des Transports que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a pris la décision de mettre fin au contrat qui la liait audit ministère pour l'entretien d'une partie de la route 204 en hiver, le tout conformément aux dispositions prévues à l'article 13.0 du contrat portant le numéro 850846546 et du numéro de dossier 6606-13-4539.

Adopté à l'unanimité

2015-99      **Achat conteneur fourni par l'aréna**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

il est résolu d'accepter l'offre de l'Aréna Marcel Dutil Inc d'acheter le conteneur à déchet de deux verges cubes fourni par cette dernière et à cette fin d'accepter de leur verser un montant total de 471,87\$.

Il est de plus résolu que le directeur général / secrétaire trésorier soit autorisé à signer tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2015-100      **Officialisation du gentilé de St-Gédéon**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce adopte le gentilé usuel français « Saint-Gédéonois, Saint-Gédéonoise » comme dénomination officielle des habitants et habitantes de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Adopté à l'unanimité

2015-101      **Aide financière accordée à PAÉLÉ**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin,

il est résolu d'accorder une aide financière de 50\$ à l'organisme PAÉLÉ pour l'année en cours.

Adopté à l'unanimité

2015-102 **Budget 2015 - salaires pour le terrain de jeux**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

il est résolu d'approuver le budget 2015 présenté par l'organisation du terrain de jeux de St-Gédéon pour les salaires du personnel engagé à cette fin et d'informer les responsables que la Municipalité accepte de participer comme l'an passé à la gestion des payes, selon les mêmes conditions qui s'appliquaient l'an passé.

Adopté à l'unanimité

2015-103 **Propositions pour services de protection**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

il est résolu d'accepter les propositions soumises par l'entreprise CHUBB EDWARDS pour l'ajout d'un contrôle d'accès aux portes du 4<sup>e</sup> étage (455\$ plus taxes) et l'inspection annuelle de l'alarme incendie du Complexe Saint-Louis (1 592\$ par année).

Adopté à l'unanimité

2015-104 **Propositions pour appel d'urgence**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin,

il est résolu d'accepter les propositions soumises par l'entreprise ALARME 911 pour la mise en place d'un système d'appel d'urgence à l'ascenseur de l'aréna au coût de 170\$ et un autre système à l'ascenseur du Complexe Saint-Louis au coût de 320\$, entendu que les frais de la centrale seront de 180\$ par année par endroit.

Adopté à l'unanimité



2015-105      **Achat de matériel pour l'eau usée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

il est résolu d'autoriser l'achat d'équipement pour le suivi du traitement de l'eau potable et l'eau usée auprès de la compagnie Véolia Water Technology Canada inc au montant total de 513,64\$ taxes incluses, le tout tel que plus amplement décrit dans les soumissions portant les numéros 15001002 SQ05000 et 15001004 SQ05000.

Adopté à l'unanimité

2015-106      **Fermeture du fonds pour le balai de rue**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin,

il est résolu que la municipalité accepte le principe de fermer le fonds de réserve constitué par les quatre municipalités propriétaires du balai de rue et accepte également que le solde de ce fonds soit réparti sur la base de la participation individuelle de chacune des municipalités à ce fonds.

Adopté à l'unanimité

2015-107      **Approbation des comptes**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

Il est résolu d'approuver les listes de compte à payer datées du 4, 10, et 26 mars 2015 et du 1<sup>er</sup>, 9 et 10 avril 2015 et d'autoriser le paiement des comptes qui y sont inscrits pour un montant total de 283 444,94\$.

Adopté à l'unanimité

2015-108      **Demande de soumission pour le gravier 2015**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à procéder par voie d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de granulat concassé et de tuf pour l'année en cours, le tout selon le devis préparé à cet effet portant le numéro GCT-2015-05-01 lequel fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduit;
- 2° que la date d'ouverture des soumissions soit fixée au 18 mai 2015 à 15h00;
- 3° que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adopté à l'unanimité

2015-109 **Demande de soumission pour le béton bitumineux**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à procéder par voie d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux dans les diverses rues de la municipalité pour l'année en cours, le tout selon le devis préparé à cet effet portant le numéro GCT-2015-05-01-BB lequel fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduit;
- 2° que la date d'ouverture des soumissions soit fixée au 18 mai 2015 à 15h00;
- 3° que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adopté à l'unanimité

2015-110 **Demande d'aide financière auprès du député**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

Il est résolu de soumettre par la présente une demande d'aide financière auprès du député de Beauce-Sud, monsieur Robert Dutil, dans le cadre du programme d'aide à la l'amélioration du réseau routier, le tout pour des travaux d'amélioration devant être effectués au cours de la présente année à la structure d'une section de la 10<sup>e</sup> Avenue Nord et pour du rapiéçage dans diverses rues.

Adopté à l'unanimité

2015-111     **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

il est résolu de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

Président : \_\_\_\_\_

Directeur général : \_\_\_\_\_

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, convoquée suivant les dispositions de la loi et tenue au 127-A, 1<sup>e</sup> Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce le 22 avril 2015 à 19h00.

Sont présents :                      Messieurs les conseillers Christian Bégin, Claude Deblois, Germain Fortin, Claude Lachance, Alain Nadeau, et Rémi Tanguay.

Sont également présents: Pierre-Alain Pelchat, directeur général et secrétaire-trésorier et messieurs Jean-Guy Deblois et Jonathan Maheux de la firme comptable Blanchette Vachon.

Monsieur le maire suppléant Christian Bégin constate que le quorum est atteint et déclare l'assemblée ouverte.

2015-112      **Approbation des états financiers 2014**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

il est résolu d'approuver le rapport financier consolidé de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014, le tout tel que préparé et présenté par Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l., société de comptables professionnels agréés.

Adopté à l'unanimité

2015-113      **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

il est résolu de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

Président : \_\_\_\_\_

Directeur général : \_\_\_\_\_